



COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA  
PROTECTION DE LA MOSELLE ET DE LA SARRE

INTERNATIONALE KOMMISSIONEN ZUM  
SCHUTZE DER MOSEL UND DER SAAR

## **Qualité et quantité des eaux : Les Etats riverains de la Moselle et de la Sarre tirent le bilan**

Coblence, les 3 et 4 décembre 2018

La qualité de la Moselle et de la Sarre s'est sensiblement améliorée entre 2000 et 2015. Voilà la conclusion à laquelle aboutissent les Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) à l'occasion de leur 57e assemblée plénière les 3 et 4 décembre à Coblence. C'est le résultat d'un [rapport bilan](#) qu'elles ont publié au cours de l'année 2018 sous forme imprimée et sur internet. Cette appréciation détaillée repose sur une évaluation des résultats obtenus sur un réseau de stations de suivi dense exploité par les Etats membres des Commissions, l'Allemagne, la France et le Luxembourg. Ces résultats font l'objet d'une évaluation commune depuis l'année 1964. Le suivi porte non seulement sur les paramètres physico-chimiques, mais également sur le développement d'organismes vivants tels que les poissons ou les plantes aquatiques. Ces indicateurs biologiques traduisent non seulement la qualité de l'eau, mais aussi les altérations morphologiques auxquelles les deux rivières et leurs affluents sont soumis en raison de leurs aménagements et modifications anthropiques.

C'est surtout au niveau des pollutions classiques (substances organiques, nutriments) que la situation s'est améliorée, même si l'on n'observe pas encore d'inversion de tendance pour les nitrates. Au fil du temps, les trois Etats des CIPMS n'ont cessé d'adapter leur programme de surveillance en fonction des nouveaux défis émergents. Ainsi, une partie des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), substances générées par des processus de combustion et que la directive-cadre européenne sur l'eau (directive 2000/60/CE) considère comme substances prioritaires voire prioritaires dangereuses, suscitent encore en 2015 un niveau de préoccupation important. Dans le domaine des pesticides également, les Commissions ne cessent d'ajuster leur suivi aux évolutions du contexte et des réalités des bassins (interdictions, nouvelles autorisations, pollutions accidentelles) et d'intensifier les échanges transfrontaliers entre les autorités.

Un résumé détaillé du rapport figure en annexe.

Les travaux de cette instance internationale qui existe depuis près de 60 ans et qui se compose de plusieurs groupes de travail et d'experts ne se limitent pas aux aspects de qualité des eaux, mais portent également sur d'autres questions d'actualité en liaison avec la quantité des eaux.

Les CIPMS ont réexaminé, lors de leur assemblée plénière, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation dans le bassin versant, effectuée pour la première fois fin 2012 et ce, conformément à la directive européenne sur la gestion des risques d'inondation (directive 2007/60/CE).

Un rapport actualisé portant sur ce sujet sera publié au début de l'année 2019. Sous la forme de cartes, de tableaux et de résultats d'études, ce rapport renseignera sur les **zones à risques importants d'inondation**, sélectionnées dans le secteur de travail international Moselle-Sarre au titre de ladite directive( « Inondations », **sur les évènements de crue du passé survenus sur les principaux cours d'eau (trans-)frontaliers** retenus comme zones à risques (Moselle, Sarre, Blies, Sûre et Our) et présentera finalement les résultats issus d'**études** antérieures et **plus récentes** sur les incidences potentielles du changement climatique sur le régime hydrologique des cours d'eau.

L'assemblée plénière a également été l'occasion de présenter le nouveau site web des Commissions [www.iksms-cipms.org](http://www.iksms-cipms.org) qui sera mis en ligne sous peu. Ce site web fournit non seulement de nombreuses informations sur les Commissions, mais il donne également accès à l'ensemble des publications et aux résultats de suivi de la qualité des eaux.

Informations complémentaires :

Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)  
Daniel Assfeld

### **En bref**

Depuis 1961, les Etats riverains France, Allemagne et Luxembourg coopèrent au sein des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS).

Le Président actuel, Jean Philippe Torterotot, et les organes des CIPMS sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Konz. Les langues de travail sont l'allemand et le français. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site des CIPMS [www.iksms-cipms.org](http://www.iksms-cipms.org).